Archives parlementaires

Hommage patriotique de deux cantiques des Parisiens, l'un en l'honneur des Angevins, l'autre en l'honneur des Angevines, envoyés par les officiers de l'armée de l'Ouest, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Hommage patriotique de deux cantiques des Parisiens, l'un en l'honneur des Angevins, l'autre en l'honneur des Angevines, envoyés par les officiers de l'armée de l'Ouest, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 392-393;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37588_t1_0392_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

BY: $ = creative commons

« Grâce à l'empressement, à la tendre humanité, à la grande affluence de toutes ces dignes citoyennes, si bien méritantes de la patrie, toute notre armée fut en très peu de temps pourvue de subsistances, et ainsi encouragé au combat, chacun de nos soldats devint à l'instant pour les brigands un lion terrible, qui aurait voulu sortir, s'élancer et foncer sur eux pour les exterminer tout entiers de sa propre main, sous les yeux attendris de nos magnanimes bienfaitrices, que les balles, ni les boulets, qui passaient par milliers sur leurs têtes, n'intimidaient aucunement, ne voyant que le salut public et celui de leurs chers volontaires dans leur entreprise courageuse.

Ce sublime trait de la part de cette portion délicate et chérissable de la République mérite bien assurément qu'il en soit fait mention très honorable dans les fastes illustres de notre bonne patrie. C'est pourquoi nous nous sommes chargés nous-mêmes de vous en faire la description. Vous la solliciter est notre but, la reconnaissance nous y oblige. Il nous semble trop, en cette circonstance, que les Angevins et les Angevines sont à distinguer de la commune de bien des républicains qui n'en ont que le nom, pour ne pas nous empresser de vous attester les beaux traits de patriotisme dont nous venons d'être et les témoins et les objets dans l'enceinte de leurs murailles; espérant bien qu'ensuite vous vous empresserez, à votre tour, de leur rendre justice, et de les traiter tout aussi honorablement qu'ils le méritent.

« Comme votre temps est précieux, nous n'en dirons pas davantage. Ce n'est point des discours prolixes qu'il faut ici, c'est de la concision, ce sont des faits; or voilà la relation de tout ce qui s'est passé de plus remarquable au siège d'Angers; nous n'avons plus qu'à garder le silence, vous en savez assez pour faire votre devoir.

« N'oubliez pas surtout qu'un des bons officiers municipaux qui se sont si bien montrés pendant tout le siège d'Angers, a été tué d'un coup de biscayen, pendant qu'il était en fonctions et que cette mort glorieuse est encore bien plus digne de vos éloges et de vos apothéoses que celle de l'équivoque *Simoneau*.

« Gossec, *quartier-maître du détachement et lieutenant de la* 1re *compagnie du* 7e *bataillon de Paris*, au nom de tous ses camarades, étant pressés de partir à la poursuite des brigands, pour réunir leurs signatures. »

Deux canliques des Parisiens, l'un en l'honneur des Angevins, l'autre en l'honneur des Angevines.

Par A.-F.-J. Gossec, quartier-maître.

1er *canlique en l'honneur des Angevins.*

Sur l'air : *Allons, enfants de la patrie.*

D'Angers célébrons la victoire,
Pour nous c'est un devoir sacré;
Qu'un trophée au temple de la gloire
Lui soit à jamais consacré. *(bis)*
Des brigands soutenant le siège,
Son bon peuple, loin de broncher,
Sur terre a bien su les joncher,
Et se pourvoir contre leur piège.

Allons braves soldats, en buvant leurs bons vins
Chantons *(bis)* en grand chorus, vivent les Angevins !

2e *couplet.*

En amis de la République,
Ils ont tout fait pour son salut;
Leur ardeur assez nous l'explique,
On voit, on sent qu'il est leur but; *(bis)*
Avec nous ils prirent les armes
Pour se mêler à nos combats,
Entre eux n'ayant d'autres débats
Que ceux des guerriers sans alarmes.

Allons, etc.

3e *couplet.*

Leurs magistrats, par leur présence,
Nous animaient tous au travail.
Ils ne se permettaient d'absence
Que pour s'occuper de détail. *(bis)*
Jurant de mourir à leur poste,
Ils électrisaient tous nos cœurs,
Et si nous devinmes vainqueurs,
Nous leur en devons la riposte.

Allons, etc.

4e *couplet.*

L'un de ces magistrats si sages,
En périssant au haut des murs,
A consterné tous nos visages
Pour lui craignant ces lieux peu sûrs. *(bis)*
Sa mort est belle et glorieuse,
Il est digne d'être admiré;
En héros il est expiré,
Pour la cause victorieuse.

Allons, etc.

5e *couplet.*

Pour faire longue résistance
Chacun à l'œuvre met la main,
Les femmes prêtent l'assistance
Et déploient leur cœur humain, *(bis)*
Au milieu du feu de nos armes,
Pour restaurer nos combattants,
Par les mets les plus nourrissants
Elles vont exposer leurs charmes.

Allons, etc.

6e *couplet.*

Que partout on suive l'exemple
De ces dignes républicains,
La France deviendra le temple
De la déesse des Romains *(bis)*
Granville, Angers sont des fidèles
Qui doivent nourrir notre espoir.
Pour nous, ah ! qu'il est doux de voir
Sous nos yeux de si beaux modèles !

Qu'en pensez-vous, soldats, leurs efforts sont divins.
Chantons *(bis)* les Granvillois et les bons Angevins.

2e *canlique en l'honneur des Angevines.*

Sur l'air : *Des Visitandines.*

Dans Angers sont des citoyennes
Que n'effraient point les boulets;
Leurs vertus ne sont pas moyennes
Sous leurs petits sons aigrelets; *(bis)*
Sans ménagement pour leurs mines,
Qui la plupart sont des beautés,
Aux soldats prouvent leurs bontés
Toutes les tendres Angevines *(bis)*

2e *couplet.*

Pendant que contre les rebelles,
Ceux-ci font tourner leurs mousquets,
On voit courir toutes ces belles
Tenant en main de bons brouets. *(bis)*

Elles vont vider leurs terrines
A ces combattants acharnés
Qui, de cœur, sont tous entraînés
A bien chérir les Angevines. *(bis)*

3e *couplet.*

Au salut de la République
Elles consacrent leurs travaux;
Elles ont une ardeur unique
Contre nos infâmes rivaux. *(bis)*
Leurs mains bienfaisantes, divines,
Pour nos blessés travaillent fort;
Que c'est donc un aimable sort,
D'être aidé par ces Angevines. *(bis)*

4e *couplet.*

Pendant le siège de leur ville,
Elles s'attendrissent sur nous;
Tout en ayant l'esprit tranquille
Beaucoup *(sic)*, elles nous plaignent tous. *(bis)*
Elles coupent leurs toiles fines
Pour étancher tout notre sang,
Et l'on ne voit de rang en rang
Que des ardentes Angevines *(bis)*

5e *couplet.*

Elles sont fort hospitalières
Pour nos plus malheureux soldats;
Leurs bontés sont particulières
Pour eux tous pendant les combats. *(bis)*
Leurs peines les rendent chagrines,
Même pouvant les soulager.
Veuille le Ciel nous ménager
Ces généreuses Angevines! *(bis)*

6e *couplet.*

Elles pleurent le fratricide
...Qu'il faut commettre sans pitié,
Mais pour le dur liberticide
Elles ont notre inimitié, *(bis)*
Soyez toutes aussi lutines,
Femmes, loin et près de Paris;
Afin qu'il soit en tous pays
Des adorables Angevines. *(bis)*

La municipalité d'Evian, district de Tonon [Thonon], département du Montblanc, félicite la Convention sur ses travaux. Elle bénit le décret qui l'allie aux descendants de Guillaume Tell; mais elle se plaint de ce que ses descendants conservent parmi eux des monstres que l'univers entier devrait proscrire.

Elle annonce l'envoi prochain de 123 marcs d'argenterie à la Monnaie pour y être épurés par le creuset national.

Mention honorable, et insertion au « Bulletin » (1).

Suit un extrait de l'adresse de la municipalité d'Evian, d'après le Bulletin de la Convention (2).

Les citoyens composant le comité de surveillance et le conseil général de cette commune félicitent la Convention sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste et l'informent que tous les colifichets d'église, montant à 123 marcs d'argenterie, sont en route pour la Monnaie.

Les administrateurs du directoire du district de Carcassonne envoient l'état des ventes de six domaines qui ont appartenu ci-devant à des émigrés, et vendus 813,300 livres.

Mention honorable, renvoi au comité de liquidation (1).

Compte rendu du *Mercure universel* (2).

Lettre des administrateurs du district de Carcassonne.

« La vente des biens des émigrés est un vrai thermomètre de l'opinion publique dans ce district. Un domaine estimé 160,000 livres a été adjugé 404,000 livres. Une métairie estimée 33,000 livres a été portée à l'enchère de 80,000 livres; une autre estimée 2,000 livres a été vendue 16,000 livres. »

Insertion au *Bulletin*.

L'agent national provisoire près le district de Compiègne envoie une médaille d'argent représentant l'effigie du dernier tyran.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de l'agent national provisoire près le district de Compiègne (4).

L'agent national provisoire près le district de Compiègne, au Président de la Convention nationale.

« Compiègne, 1er nivôse, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je t'adresse une médaille portant l'effigie du dernier tyran. Elle a été retrouvée au fond des archives de Dillon, autrefois archevêque de Narbonne, aujourd'hui émigré.

« Puissent tous les despotes tomber comme l'infâme Louis XVI, sous le fer de la loi ou la massue populaire; que leur mémoire même soit anéantie comme cette médaille le sera par l'action d'un feu dévorant.

« Vive la République française, une et indivisible, invincible impérissable.

« Salut et fraternité.

« Bertrand. »

Les administrateurs du district de La Châtre

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 123.
(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 123.
(2) *Mercure universel* [8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793), p. 120, col. 2].
(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 123.
(4) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 866, pièce 25.